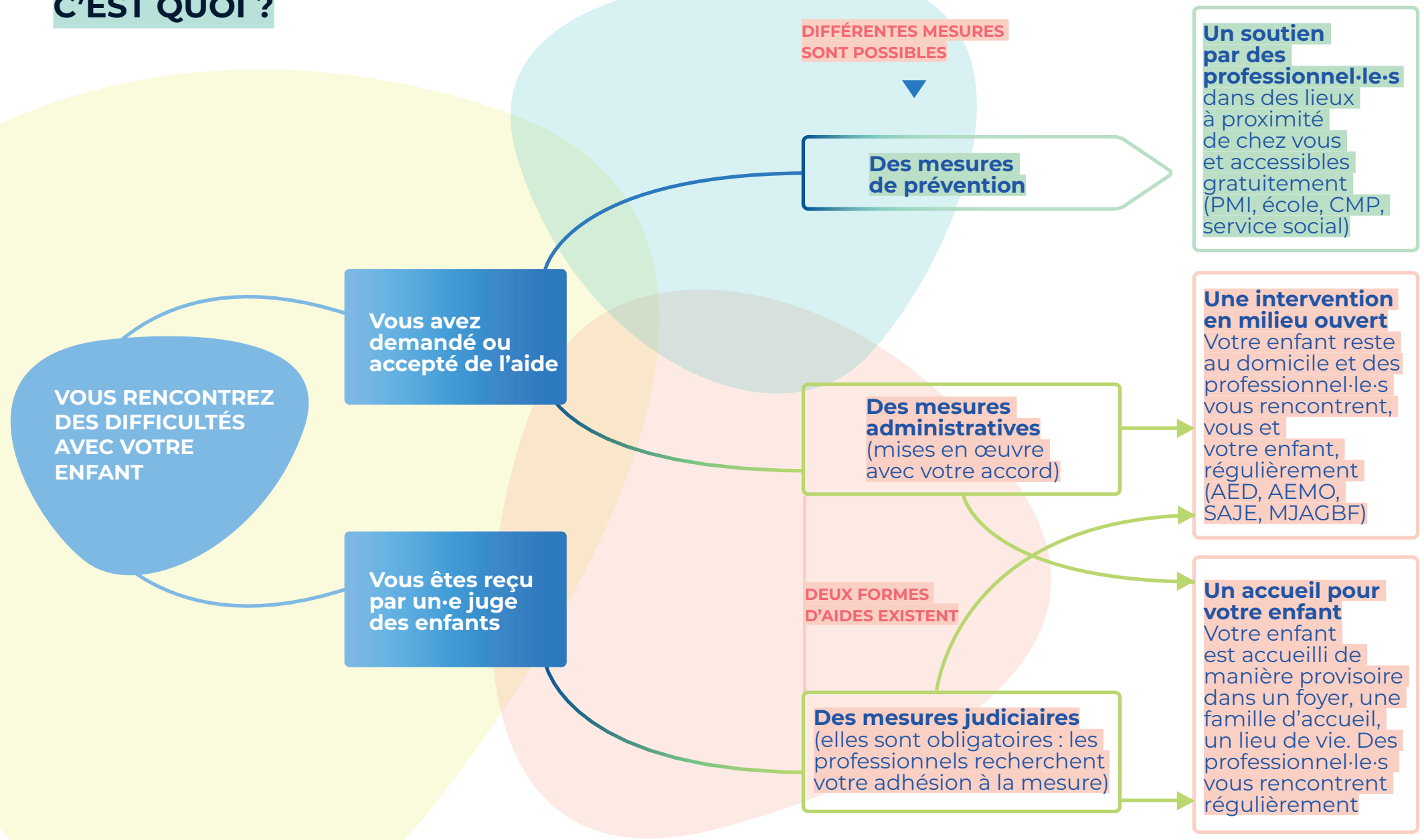


ÊTRE PARENT d'un enfant accompagné à l'aide sociale à l'enfance

Quelques repères



LA PROTECTION DE L'ENFANCE, C'EST QUOI ?



DIFFÉRENTES MESURES SONT POSSIBLES

Des mesures de prévention

Un soutien par des professionnel-le-s
dans des lieux à proximité de chez vous et accessibles gratuitement (PMI, école, CMP, service social)

Vous avez demandé ou accepté de l'aide

Des mesures administratives
(mises en œuvre avec votre accord)

Une intervention en milieu ouvert
Votre enfant reste au domicile et des professionnel-le-s vous rencontrent, vous et votre enfant, régulièrement (AED, AEMO, SAJE, MJAGBF)

Vous êtes reçu par un·e juge des enfants

DEUX FORMES D'AIDES EXISTENT

Des mesures judiciaires
(elles sont obligatoires : les professionnels recherchent votre adhésion à la mesure)

Un accueil pour votre enfant
Votre enfant est accueilli de manière provisoire dans un foyer, une famille d'accueil, un lieu de vie. Des professionnel-le-s vous rencontrent régulièrement

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS AVEC VOTRE ENFANT

VOUS ÊTES ET RESTEZ PARENTS

L'AUTORITÉ PARENTALE : C'EST QUOI ?

L'autorité parentale est un ensemble de **droits et d'obligations** que les parents ont envers leurs enfants. La loi prévoit que les parents puissent prendre des décisions dans **l'intérêt de leur enfant**.



Participer activement à l'éducation de mon enfant

VOUS AVEZ DES DROITS



Avoir un avocat et écrire au juge des enfants



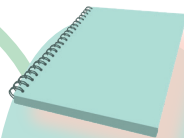
Exprimer mon avis et être entendu dans les décisions qui concernent mon enfant (école, santé, loisirs...)



Être informé-e de mes droits



Être accompagné-e aux rendez-vous par une personne de mon choix

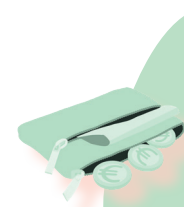


Savoir ce que les professionnels ont écrit et **consulter mon dossier**

ET DES DEVOIRS



Respecter les décisions judiciaires

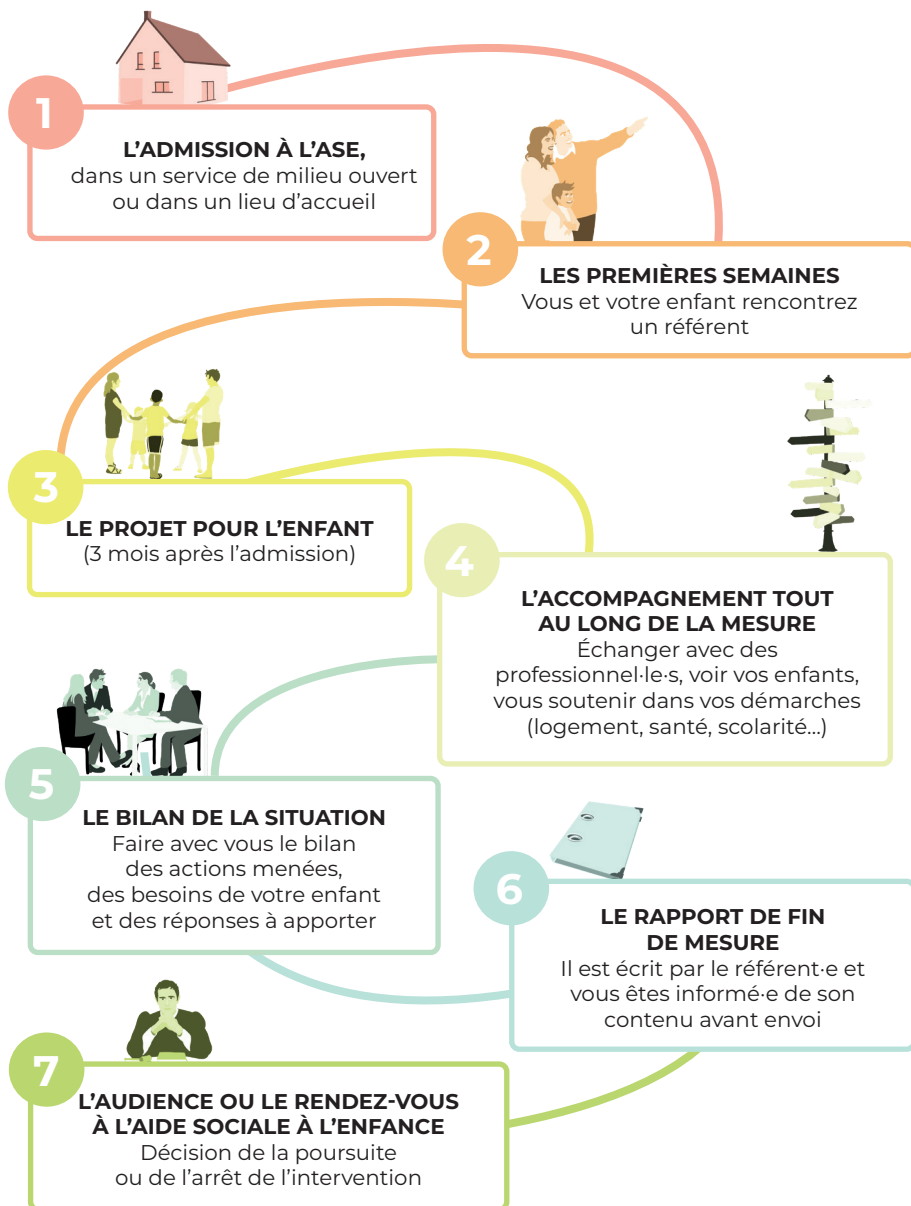


Participer financièrement à l'éducation de mon enfant



Informez le service de tout changement important dans ma situation

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT



VOS INTERLOCUTEURS

Secteur de l'Aide sociale à l'enfance :

Nom :

Adresse :

Tél :

- Le référent de parcours (travailleur social) :

Nom :

Tél : Mail :

- Le responsable de secteur :

Nom :

Tél : Mail :

- Le référent administratif (gestionnaire) :

Nom :

Tél : Mail :

- Le référent administratif (gestionnaire) :

Nom :

Tél : Mail :

Service (lieu d'accueil ou milieu ouvert) :

Nom :

Adresse :

Tél :

- Le travailleur social de proximité :

Nom :

Tél : Mail :

Autres interlocuteurs :

Nom :

Tél : Mail :

